



Relevé de décisions du Bureau National du SNUDI-FO des 30 novembre et 1er décembre 2023

Le BN du SNUDI-FO s'inscrit dans la résolution de la CEF de la FNEC FP-FO du 30 novembre 2023. Alors qu'en ce 1^{er} décembre l'armée israélienne annonce avoir repris les bombardements sur Gaza, le BN partage l'analyse de la CEF : « *un véritable massacre est en cours dans la bande de Gaza. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs et leurs familles, en l'occurrence, particulièrement leurs enfants. Comme syndicat ouvrier, dans nos traditions de solidarité internationales, nous ne pouvons être indifférents aux milliers de civils tués par une armée dotée des équipements les plus modernes, fournis notamment par la France.* » Avec la Confédération, la CEF « *apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent* » et appelle à l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, à la levée immédiate du blocus de Gaza ! Elle continue d'exiger le cessez-le-feu immédiat et permanent. »

Avec la CEF, le BN « *appelle tous ses syndicats à souscrire les appels aux manifestations de solidarité avec la population de Gaza et à être présents dans ces manifestations, et à soutenir les rassemblements de personnels, élèves et étudiants qui se tiendront pour exiger le cessez-le-feu que tous les Palestiniens rentrent chez eux, que tous les otages retrouvent leur famille.* » Avec la CEF, le BN « *appelle ses syndicats à prendre toutes les initiatives de mobilisation qu'ils estimeront nécessaires pour exprimer l'exigence d'un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des massacres à Gaza.* »

Inclusion : Avec la CEF, le BN se félicite du succès de la conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023 qui a réuni 230 délégués mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves. Conformément aux décisions de la conférence, le BN invite les syndicats départementaux à réunir les personnels en assemblées générales, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier. Dans cette situation particulière, le BN invite les syndicats départementaux à mettre tout en œuvre pour chercher l'unité d'action. Il les invite à s'adresser systématiquement, en lien avec les sections départementales de la FNEC FP-FO, à toutes les fédérations de l'Éducation nationale, de la Santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves, pour préparer cette mobilisation dans l'unité, en utilisant notamment les 102 alertes sociales lancées par les syndicats départementaux de la FSU-SNUipp, intégrant la question de l'inclusion qui souvent reprennent en partie nos revendications, et, en tout état de cause, à se rencontrer sur la base des revendications exprimées pour la conférence nationale du 17 novembre. Le BN invite à multiplier les prises de positions communes sur les revendications et mandate le SN pour les publier. Il se félicite des dispositions prises dans les départements pour la réussite de la grève et manifestation nationale du 25 janvier avec des centaines de personnels déjà inscrits : motion d'appel à la grève le 25 de 57 PE de la Réunion, appel à la grève avec FCPE 34, des professionnels du médico-social, appel d'AESH dans les Landes, appel de l'AG de la FNEC FP-FO 63, appel de l'AG du SNUDI-FO 71.

Le BN attire l'attention des syndicats départementaux sur les protocoles départementaux de gestion des élèves aux troubles du comportement reposant sur le guide ministériel de 2018 que FO a combattu et que des DASEN essaient d'imposer. Il invite les syndicats départementaux à y opposer leurs revendications.

Evaluation d'école : Le BN se félicite de l'appel commun et de la demande d'audience intersyndicale avec SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT éduc'action, SUD éducation, SNALC pour l'abandon des évaluations d'écoles. Le BN invite les syndicats départementaux à continuer de résister aux pressions visant à tenter d'imposer ces évaluations d'école et à organiser collectivement la résistance, dans un cadre intersyndical si possible, tout en soutenant les équipes qui subissent des pressions.

Postes : Non à la suppression des 2 500 postes pour la rentrée 2024 / Recrutement immédiat de tous les postes nécessaires. A l'heure où les démissions, les ruptures conventionnelles se multiplient, le gouvernement décide de continuer de faire des économies sur le dos des personnels et de l'Ecole Publique. A cela s'ajoute la tension critique dû au manque de remplaçants. Le BN réaffirme l'arrêt des suppressions de postes et les ouvertures de tous les postes nécessaires (tant en milieu ordinaire que dans le spécialisé).

Salaires – Carrière : Le BN réaffirme son exigence d'abandon du Pacte et de ses missions attentatoires au Statut. Toute l'enveloppe budgétaire prévue pour le Pacte doit être utilisée pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie. Le vivier 1 d'accès fonctionnel à la classe exceptionnelle a été supprimé, lézant au passage un grand nombre de personnels (directeurs, éducation prioritaire...). La FNEC FP-FO a déposé un amendement pour demander le maintien de la promouvabilité, avis contre lequel la FSU a voté. Des règles encore plus arbitraires puisqu'il n'y a même plus de barème ont été mises en place. Le ministre prévoit maintenant de modifier les règles d'accès à la hors classe en avançant la plage d'appel. Les rendez-vous de carrière (RDVC) seraient réorganisés (un premier RDVC au début de la classe normale, un 2ème pour l'accès à la hors classe, un 3ème pour l'accès à la classe exceptionnelle). A ce stade, aucune des propositions du ministre censées « Redynamiser le milieu de carrière » ne prévoit d'augmentation indiciaire. Avec la FGF FO, le BN réaffirme ses revendications : revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation, 10% toute de suite et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant (28,5%). Le BN rappelle que la FNEC FP-FO a déposé un amendement pour que les personnels qui le souhaitent puissent être réévalués à la hausse pour l'accès à la hors classe, ce qui a été refusé par le ministre avec le soutien de la FSU et l'UNSA qui ont voté contre. Le BN dénonce la situation particulièrement injuste dont sont victimes les ex instituteurs pour le passage à la Hors Classe. Il mandate le SN pour intervenir au ministère afin que l'AGS soit l'élément central du barème pour le passage à la Hors Classe. Le BN rappelle son exigence d'abrogation de PPCR et revendique un déroulement de carrière basée sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

Concours : Le BN prend acte de la proposition du ministre de revoir le niveau de recrutement au concours : tous les scénarios prévoient le passage du concours à Bac + 3 pour le 1er degré. Le concours serait suivi de deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire, avec des stages d'observation à hauteur de 25 % du temps de travail en 1ère année, un stage en responsabilité à hauteur de 50 % du temps de travail en 2ème année. Ce premier recul du ministère est à mettre au compte du combat acharné des collègues, avec la FNEC FP-FO, en défense des concours disciplinaires, du Statut, des postes, de la formation professionnelle sous statut. Le BN réaffirme ses revendications d'abandon de la masterisation et d'abrogation de la loi Blanquer ainsi que le retour au recrutement dès la licence avec une véritable formation sous statut.

Stagiaires : Le SNUDI-FO, avec sa fédération, est intervenu au ministère pour demander l'annulation des formations proposées en dehors du temps de service aux PE stagiaires à temps plein en classe. Faute de remplaçants, ces stagiaires sont convoqués pendant les vacances ou le mercredi après-midi. Le ministère a répondu « *qu'aucune formation hors temps scolaire et hors obligation réglementaire de service n'est obligatoire. La titularisation des stagiaires n'est en aucun cas liée à la participation à cette formation. Une formation en distanciel asynchrone sera mise à disposition des personnels qui n'auraient pas participé à la formation.* » Le BN rappelle que les stagiaires exerçant à 50% doivent percevoir l'intégralité de la prime d'attractivité. Il se félicite du recrutement des 4 derniers candidats inscrits sur les listes complémentaires en Guadeloupe. La totalité des candidats inscrits sur les listes complémentaires ont désormais été appelés dans les différentes académies ! Le BN mandate le SN pour poursuivre ses interventions, en lien avec la fédération, pour qu'aucune formation statutaire ne soit organisée, même sur la base du volontariat, en dehors du temps de service.

Permutations : Dans les départements, le SNUDI-FO aide, informe, renseigne les adhérents et les collègues qui font leur demande de mutation. Le BN invite les syndicats départementaux à être vigilants aux dates. Jeudi 14 décembre dernier délai : retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la DSDEN (rapprochement de conjoints, CIMM et autres ; dossier médical pour les 800 points...). Malgré la situation dégradée depuis de trop nombreuses années pour obtenir une mutation, le SNUDI-FO continue de défendre la situation de tous les personnels et le respect du droit à muter inscrit dans notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Allocataires IUFM : le ministère a indiqué que le décret permettant la prise en compte de l'année d'allocation IUFM pour les retraites paraîtra en décembre 2023. Le BN revendique la prise en compte de 4 trimestres par année d'allocation pour les collègues anciens allocataires IUFM et mandate le SN pour intervenir en ce sens auprès du ministère.

Mayotte : Dans la continuité de la motion adoptée lors de la dernière CEF, le BN réaffirme, avec la CEF, son soutien aux revendications des personnels de Mayotte. Il mandate le SN, en lien avec la fédération, pour poursuivre les interventions en direction de l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités et garantisse à tous l'accès à l'eau, la sécurité, le versement des salaires et des rémunérations dans leur intégralité et la satisfaction de toutes les revendications.

Adopté à l'unanimité